



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 13/04/2026

OBJET : modification du report de résultats 2025 sur budget primitif 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation : 03/04/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 13 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Marie-Pierre PELISSE, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Procurations :

Linda BEGGUI donne procuration à Nathalie HERAUD

Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE donne procuration à Pierre REBUT

Eric FRÉBET donne procuration à Carine RANSEAU

Roseline MHARI AGOURRAME donne procuration à Luc FERJULE

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Il est rappelé les résultats de clôture provisoires retenus pour l'élaboration et l'adoption du budget primitif 2026 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 044 617.56	2 815 423.30
Recettes	8 899 632.76	3 787 204.61
excédent de clôture année N	855 015.20	971 781.31
excédent ou déficit reporté N-1 pour rappel	2 105 730.48	1 669 000.59
Résultat cumulé de l'exercice	2 960 745.68	2 640 781.90
Restes à réaliser - dépenses		442 752.16
Restes à réaliser - recettes		235 142.94
Affectation du résultat (art.1068)		1 000 000.00
Excédent à reporter R002 et R001 (anticipé)	1 960 745.68	2 640 781.90

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A l'issue de l'adoption du Compte Financier Unique, il apparaît que les résultats provisoires retenus pour l'élaboration et l'adoption du budget primitif 2026 ont évolués. Ainsi le résultat cumulé définitif de fonctionnement est diminué de 2652.02 € et le résultat cumulé définitif d'investissement est augmenté de 6561.60€

Il est proposé de :

- maintenir l'affectation du résultat sur le compte 1068 pour 1 000 000€
- réduire l'excédent à reporter en fonctionnement pour le porter à 1 958 093.66€
- augmenter l'excédent à reporter en investissement pour le porter à 2 647 343.50€

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE les modifications de report de résultat tels que décrits ci-dessous

2°) DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND